



R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E  
Département de Saône et Loire

-----  
**EXTRAIT DE REGISTRE**  
des décisions du Président  
du Syndicat Départemental d'Énergie de Saône et Loire (SYDESL)  
En date du 9 juillet 2025

**DS25-021**  
**Echange de données**

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales notamment son article L2122-22,  
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques notamment son article L.3111-1,  
Vu les statuts du SYDESL,  
Vu les délibérations n° CS 20-035 du 16 octobre 2020 et CS24-080 du 12 décembre 2024 portant délégation de pouvoir du Comité au Président,  
Considérant la collaboration entre les entités publique SYDESL et ATD71 poursuivant toutes deux des buts d'intérêt général,  
Considérant le besoin d'échange de données cartographiques dans le cadre de l'enrichissement de leurs systèmes d'information géographiques respectifs,  
Considérant la convention proposée en annexe,

**DECIDE**

Article 1<sup>er</sup> De signer la convention de partage des données géographiques avec l'ATD71 ci-jointe.

Article 2 Il sera fait état de la présente décision au prochain Comité Syndical.

Article 3 La présente décision sera transmise au contrôle de légalité.

Le Président,